

EHPAD Les jardins de saint Charles

Tableau des mesures administratives définitives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques.
Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	Existence d'un risque majeur	Absence de risque majeur
Ecart	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de prescription
Remarque	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de recommandation

Pour rappel : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.

Injonctions définitives

Injonction		Réf au rapport	délai		Maintien/levée/modification
1	Effectuer un état des lieux de tous les facteurs de risques environnementaux susceptibles de mettre en jeu la sécurité de déambulation des résidents et y remédier	Ecart 11	3 mois	[REDACTED]  [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Maintien Des travaux étant encore en cours, la mesure pourra être levée dès leur finalisation.

Injonction		Réf au rapport	délai	[REDACTED]	Maintien/levée/modification
				[REDACTED]	
2	Réorganiser les plannings et/ou recruter du personnel diplômé afin d'assurer une présence permanente et la continuité des soins dans l'UVP	Ecart 21	3 mois	[REDACTED] [REDACTED]	Maintien Les éléments transmis ne permettent pas de répondre factuellement à l'injonction formulée. Ceux-ci ne permettent pas d'assurer une présence permanente et la continuité des soins dans l'UVP.

Prescriptions définitives

Prescription		Réf au rapport	délai		Maintien/levée/modification
1	Mettre à jour le dossier du personnel en veillant à disposer de leur diplôme, de leur contrat de travail et d'une fiche de poste Assurer la traçabilité et recueil des casiers judiciaires	Ecart 18	3 mois	[REDACTED]	Maintien Un travail de fond est en cours afin de régulariser l'ensemble des dossiers du personnel.
2	Rédiger dans projet d'établissement comme dans le livret d'accueil un chapitre spécifique à l'UVP pour en expliquer les modalités de fonctionnement l'articulation avec le reste de l'EHPAD et l'ensemble des autres dispositifs de prise en charge du territoire à travers une graduation de la réponse pour que ce fonctionnement soit lisible partagé en interne et lisible et explicite pour les familles	Ecart 23	6 mois	[REDACTED]	Maintien : La mission a pris connaissance de la mise à jour du projet d'établissement toutefois, un groupe de travail est en cours La finalisation du projet d'établissement n'est donc pas encore effective.

Recommandations définitives

Recommandation		Réf au rapport	délai		Maintien/levée/modification
1	Réviser la procédure et planning d'astreinte	Remarque 1	6 mois	[REDACTED]	Levée
2	Transmettre les comptes rendus de réunion entre l'établissement et le gestionnaire	Remarque 2	Dès notification	[REDACTED]	Maintien Les documents transmis sont des comptes rendus de réunion entre le réseau d'Ehpad et l'association gestionnaire et pas des réunions spécifiques entre l'association gestionnaire et la direction de l'établissement.
3	Transmettre les feuilles d'émargement des CODIR d'avril mai juin	Remarque 3	Dès notification	[REDACTED]	Levée
4	Inscrire l'IDER dans une formation de coordination	Remarque 4	6 mois	[REDACTED]	Levée

Recommandation		Réf au rapport	délai		Maintien/levée/modification
5	Augmenter le temps de coordination à hauteur des exigences réglementaires et à cette occasion envisager avec le medco la possibilité d'une intervention chaque semaine et non une semaine sur deux	Remarque 5	6 mois	[REDACTED]	Maintien Le contrat présenté est un CDD permettant de remplacer le médecin coordonnateur absent en fin d'année.
6	Transmettre la fiche de poste du médecin co listant l'ensemble de ses missions datée et signée	Remarque 6	Dès notification	[REDACTED]	Levée
7	Annexer la charte des droits et liberté de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement au livret d'accueil afin de garantir la remise systématique de ces outils lors de l'admission d'un nouveau résident			[REDACTED]	Levée

Recommandation		Réf au rapport	délai		Maintien/levée/modification
8	Veiller à ce que le coordonnateur et les référents de projet s'assurent de la signature effective par l'ensemble des parties prenantes des PAP existants, nouveaux et actualisés. Maintenir cette vigilance pour les PAP à venir ou les prochaines actualisations en modifiant si nécessaire la procédure de suivi interne	Remarque 8	3 mois	[REDACTED]	Levée
9	Ajouter la date d'adoption ou d'actualisation du PE et/ou sa période de validité afin d'en faciliter le suivi institutionnel et son actualisation	Remarque 9	Dès notification	[REDACTED]	Levée

Recommandation		Réf au rapport	délai		Maintien/levée/modification
10	Revoir le formulaire de recueil de consentement du droit à l'image en précisant l'usage qui sera fait des captations d'image et leurs modalités de diffusion. Offrir l'opportunité au résident d'accepter la prise de photos seulement pour les usages qui ont vocation à renforcer la sécurité des soins. Indiquer la façon dont l'ehpad encadre la prise d'image des résidents pour qu'ils disposent d'une information qui leur permette un consentement libre et éclairé	Remarque 10	6 mois	[REDACTED]	Levée
11	Intégrer dans le planning les temps de transmission entre les équipes de jour et de nuit	Remarque 12	3 mois	[REDACTED]	Levée

Recommandation		Réf au rapport	délai		Maintien/levée/modification
12	Transmettre la fiche horaire de l'IDE 1	Remarque 13	Dès notification	[REDACTED]	Levée
13	Poursuivre la politique de recrutement	Remarque 14	6 mois	[REDACTED]	Levée
14	Veiller la maj de manière participative des protocoles procédures et fiches de suivi des résidents afin d'en garantir la connaissance par tous	Remarque 15	6 mois	[REDACTED]	Levée
15	Mettre en place un dispositif permettant d'identifier la fonction du professionnel présent de manière temporaire	Remarque 16	3 mois	[REDACTED]	Maintien Le dispositif n'étant pas finalisé.
16	Mettre en place un planning d'animation	Remarque 17	3 mois	[REDACTED]	Levée

Recommandation		Réf au rapport	délai	[REDACTED]	Maintien/levée/modification
17	Permettre le libre accès au patio pour les résidents de l'UP dès que les conditions climatiques le permettent	Remarque 19	3 mois	[REDACTED]	Levée
18	Equiper les chambres de l'UVP de serrure anti panique	Remarque 20	6 mois	[REDACTED]	Maintien La mesure n'étant à ce jour pas effectivement mise en place.
19	Mettre en place des animations flash et former le personnel	Remarque 22	3 mois	[REDACTED]	Maintien Cette mesure étant encore en cours d'élaboration.
20	Développer la notion d'alimentation plaisir en améliorant le dressage des tables, la présentation des plats	Remarque 24	6 mois	[REDACTED]	Maintien Les éléments transmis ne permettent pas de justifier de leur mise en place effective.